

# SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2015/02/02

**19H30**

HÔTEL DE VILLE  
SALLE DU CONSEIL

## VOTRE PRÉSENCE À 18H30

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Charles Audet - M. Germain Martin

Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau - M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

# ORDRE DU JOUR

## 1.- PRIÈRE

## 2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption  tel que présenté  modifié

## 3.- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption  Séance ordinaire  Séance extraordinaire

## 4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucune

## 5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie   
5.2 Loisirs   
5.3 Incendie   
5.4 Urbanisme   
5.5 Comité Famille   
5.6 Chargée de projet / CRAD   
5.7 Agent culturel

## 6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Aucun

## 7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

## 8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus

## 9.- ADMINISTRATION

9.1 Adoption du plan d'action de la Politique Municipale des Aînés  
9.2 Nomination du coordonnateur des loisirs de la culturel comme responsable du programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.  
9.3 Demande de remboursement des frais de surcharge inscription hockey Mme Annie Fréchette  
9.4 Demande de remboursement des frais de surcharge inscription hockey Mme Nathalie Fortier

- 9.5 Demande à la Polyvalente de Disraeli pour revoir les heures d'utilisation de l'aréna pour la saison 2015-2016
- 9.6 Projet de lotissement, partie du lot 25 rang 7, M. Yvan Laflamme
- 9.7 Autorisation de paiement à *CHEMTRADE* pour l'achat de sulfate ferrique
- 9.8 Autorisation de paiement à *SINTRA inc.*- travaux secteur Champagnat décompte progressif numéro 3
- 9.9 Autorisation à la *Fondation des Maladies du Cœur et de l'AVC* pour effectuer du porte-à-porte pour leur campagne de financement
- 9.10 Autorisation de paiement de la quote part pour le *Transport adapté de la région de Thetford inc.* pour l'année 2015
- 9.11 Demande d'aide financière dans le cadre de programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 9.12 Demande d'aide financière du *Carrefour jeunesse Emploi de Frontenac*
- 9.13 Demande d'aide financière de *Sur le Chemin des Artisans* pour la 17<sup>e</sup> édition des exposants
- 9.14 Projet d'amélioration des bureaux de l'hôtel de ville de Disraeli
- 9.15 Renouvellement de l'adhésion du programme des Fleurons du Québec

## 10.- URBANISME

- 10.1 Aucun

## 11.- AUTRES SUJETS

### SUIVI DES PRINCIPAUX DOSSIERS :

- 11.1 Eau potable - usine
- 11.2 Matières résiduelles (conférence avril 2015)
- 11.3 Fête des Neiges – 7 février 2015
- 11.4 Félicitations - *Exposition motoneiges*

## 12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite les membres du conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite les citoyens à poser des questions

## 13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 13.1 La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

## 14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

# **VILLE DE DISRAELI**

## **M.R.C. DES APPALACHES**

### **Séance ordinaire du 2 février 2015**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 2 février 2015, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagements de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

#### **2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

02-2015-028

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Que l'ordre du jour, tel que présenté, soit adopté.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

#### **3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

02-2015-029

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier et de la séance extraordinaire du 14 janvier 2015 ont été remises aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

4.- **CORRESPONDANCE - Résolutions selon la correspondance**

Lettre Lac Mégantic

5.- **RAPPORT DES COMITÉS**

Voirie	<input type="checkbox"/>
Loisirs	<input type="checkbox"/>
Incendie	<input type="checkbox"/>
Urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>
Comité Famille	<input type="checkbox"/>
Chargée de projet / CRAD	<input type="checkbox"/>
Agent culturel	<input type="checkbox"/>

Les rapports ont été ou sont remis aux membres du conseil.

6.- **RAPPORT DU C.C.U.**

Aucun rapport

7.- **TRÉSORERIE**

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses » a été remise.

02-2015-030

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

8.- **PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS**

02-2015-031

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 décembre 2014, au montant de 87,309.96 \$ et en date du 31 janvier 2015, au montant de 145,228.25 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, dir. gén. & sec.-trés.

9.- **ADMINISTRATION**

9.1 **Adoption du plan d'action de la Politique Municipale des Aînés**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Politique familiale et MADA a déposé le plan d'action pour les trois prochaines années au conseil municipal de Disraeli;

**CONSIDÉRANT QU'**après étude et analyse, les membres sont en accord avec le contenu et les actions à réaliser pour les prochaines années ;

02-2015-032

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE le conseil adopte le plan d'action déposé par le Comité Politique familiale et MADA (Municipalité Amis des Aînés).

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.2 **Nomination du coordonnateur des loisirs et de la culture comme responsable du programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli s'implique activement dans l'ensemencement du Lac municipal afin de faire découvrir l'activité de la pêche pour les jeunes et les adultes de sa communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité sera réalisée en même temps que la journée de la pêche;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour la Ville d'avoir un responsable pour la coordination de cette activité ;

02-2015-033

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le conseil nomme M. Jasmin Boudreau, coordonnateur du service des loisirs et de la culture comme responsable de cette activité.

QUE M. Boudreau soit autorisé à signer la demande d'aide financière, de même que tous les documents requis relativement au programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.3 **Demande de remboursement des frais de surcharge inscription hockey Mme Annie Fréchette**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Annie Fréchette a fait une demande à la Ville de Disraeli pour obtenir le remboursement de la surcharge pour l'inscription de son garçon au hockey mineur catégorie « Bantam » compétition à Thetford Mines ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil aurait apprécié être saisi du dossier au début de la saison et non à la moitié de celle-ci ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu antérieurement le même type de demande pour la même activité et dans un contexte similaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil n'avait pas autorisé le remboursement de la surcharge à ce moment ;

**CONSIDÉRANT QU'**une réponse favorable à cette demande créerait un précédent qui occasionnerait une injustice auprès des autres contribuables ayant reçu une réponse négative à leur requête ;

02-2015-034

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le Conseil informe Mme Annie Fréchette qu'il n'y aura pas de remboursement des frais de surcharge pour l'activité *Hockey* de son garçon.

QUE le Conseil informe également Mme Fréchette qu'il y aura une révision complète du *Hockey mineur* pour la prochaine saison et que le dossier des frais de surcharge sera étudié dans ce contexte.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.4 **Demande de remboursement des frais de surcharge inscription hockey Mme Nathalie Fortier**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Nathalie Fortier a fait une demande à la Ville de Disraeli pour obtenir le remboursement de la surcharge pour l'inscription de sa fille au hockey mineur catégorie « Midget - féminin » à Thetford Mines ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil aurait apprécié être saisi du dossier au début de la saison et non à la moitié de celle-ci ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu antérieurement le même type de demande pour la même activité et dans un contexte similaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil n'avait pas autorisé le remboursement de la surcharge à ce moment ;

**CONSIDÉRANT QU'**une réponse favorable à cette demande créerait un précédent qui occasionnerait une injustice auprès des autres contribuables ayant reçu une réponse négative à leur requête ;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

02-2015-035

QUE le Conseil informe Mme Nathalie Fortier qu'il n'y aura pas de remboursement des frais de surcharge pour l'activité *Hockey* de sa fille.

QUE le Conseil informe également Mme Fortier qu'il y aura une révision complète du *Hockey mineur* pour la prochaine saison et que le dossier des frais de surcharge sera étudié dans ce contexte.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.5 **Demande à la Polyvalente de Disraeli pour revoir les heures d'utilisation de l'aréna pour la saison 2015-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli fait face à des coupures financières importantes avec le pacte fiscal imposé par le Gouvernement du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli va revoir l'ensemble des heures d'utilisation de ses infrastructures afin d'avoir une gestion serrée des dépenses occasionnées par celle-ci ;

**CONSIDÉRANT** les bonnes relations qui existent entre les gestionnaires de la Ville et ceux de la Polyvalente de Disraeli ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir les heures d'utilisation de la glace de façon à avoir des heures continues sans zones libres ;

**CONSIDÉRANT QUE** sur l'ensemble de la saison, une économie énergétique significative sera enregistrée pour la Ville ;

02-2015-036

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le conseil demande à la direction de la Polyvalente de Disraeli de rencontrer le coordonnateur du service des loisirs et de la culture afin de retravailler l'horaire d'utilisation de la glace pour la saison 2015-2016.

QUE le conseil désire remercier la direction de la Polyvalente pour la compréhension et la collaboration dans l'exercice que la Ville demande, dans un souci d'une saine gestion des équipements publics.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.6 **Projet de lotissement, partie du lot 25 rang 7, M. Yvan Laflamme**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Yvan Laflamme a déposé une demande pour permettre le lotissement d'une partie du lot 25, rang 7 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur désire lotir en cinq (5) terrains ;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) terrains auraient les dimensions requises pour alimenter les résidences avec un puit privé et une installation septique;

**CONSIDÉRANT QU'un** (1) seul terrain sera desservi pour le réseau d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement il y a une conduite de 50 mm qui alimente certaines résidences en eau potable sur le chemin Laflamme (chemin privé);

**CONSIDÉRANT QUE** cette conduite n'est pas appropriée pour permettre l'alimentation des futures propriétés et qu'un rapport d'ingénieur devra être requis pour avoir la grosseur requise ;

**CONSIDÉRANT QUE** la configuration du terrain ne permet pas d'avoir un réseau d'égout sans avoir l'installation d'une station de pompage, ce qui entraînerait des coûts importants pour la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli n'autorisera pas de projet de développement sans qu'il y est les deux services de disponibles pour la réalisation de celui-ci, ou encore pour des raisons majeures qu'un seul service soit autorisé à desservir le futur projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville possède actuellement un règlement (règlement 522) qui vient encadrer les projets de développement d'infrastructures municipales;

02-2015-037

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE le conseil informe le promoteur que la Ville de Disraeli n'autorisera pas le lotissement d'une partie du lot 25 du rang 7 en cinq (5) terrains sans services.

QUE le conseil informe le promoteur que celui-ci devra se conformer à la réglementation municipale de même que les lois provinciales en vigueur actuellement pour ce type de projet.

QUE pour bénéficier de la participation financière de la Ville de Disraeli dans ce projet, le promoteur devra respecter les différentes étapes

contenues dans le règlement numéro 522 concernant le développement municipal.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.7 **Autorisation de paiement à CHEMTRADE pour l'achat de sulfate ferrique**

02-2015-038

Il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE le conseil autorise le paiement à CHEMTRADE au montant de 7, 863.63 \$ taxes incluses pour l'achat de sulfate ferrique pour l'usine de traitement des eaux usées.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.8 **Autorisation de paiement à SINTRA inc.- travaux secteur Champagnat décompte progressif numéro 3**

02-2015-039

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le conseil autorise le paiement à SINTRA inc. au montant de 13, 212.82 \$ taxes incluses pour les travaux du secteur Champagnat, décompte progressif numéro 3.

QUE ce décompte est le décompte final et représente la réception définitive des ouvrages effectués par SINTRA inc de ce projet.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.9 **Autorisation à la Fondation des Maladies du Cœur et de l'AVC pour effectuer du porte-à-porte pour leur campagne de financement**

02-2015-040

**CONSIDÉRANT QUE** la *Fondation des Maladies du Cœur et de l'AVC* a fait une demande pour obtenir l'autorisation de faire du porte-à-porte sur le territoire de la Ville de Disraeli;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité se déroulera du 5 février 2015 au 5 mars 2015 ;

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
Et résolu,

QUE le conseil autorise la *Fondation des Maladies du Cœur et de l'AVC* à faire du porte-à-porte sur son territoire du 5 février 2015 au 5 mars 2015.

QUE le conseil exige que l'horaire suivant soit respecté à savoir : entre 9h00 et 19h00, s'il advient des plaintes suite au non-respect de cet horaire la Ville se verra dans l'obligation d'émettre un constat d'infraction.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**



9.10 **Autorisation de paiement de la quote part pour le Transport adapté de la région de Thetford inc. pour l'année 2015**

02-2015-041

Il est,  
**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli participe au *Transport adapté de la région de Thetford inc.* et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2015 au montant de 112.00 \$ par usager, soit pour un nombre de 56 usagers pour une contribution totale de 6 272.00 \$

QUE les prévisions budgétaires 2015 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué.

QUE la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.11 **Demande d'aide financière dans le cadre de programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli prévoit la formation de neuf (9) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**elle doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du programme ;

02-2015-042

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE la Ville de Disraeli présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

QUE la formation des neuf (9) pompiers pour l'année 2015 sera comme suit :

- Opérateur autopompe : 4 pompiers
- Officier non-urbain : 3 pompiers
- Pompier I : 2 pompiers

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.12 **Demande d'aide financière du Carrefour jeunesse Emploi de Frontenac**

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour jeunesse Emploi de Frontenac a fait une demande d'aide financière pour leurs activités;

**CONSIDÉRANT QUE** la problématique de l'exode des jeunes dans la MRC des Appalaches;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emphase sera mise pour contrer cette problématique par l'organisation de séjours exploratoires;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER  
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

02-2015-043

QUE le conseil informe la responsable du Carrefour Jeunesse Emploi de Frontenac que la Ville de Disraeli ne participera pas financièrement à leur projet.

QUE le conseil souhaite tout le succès escompté au Carrefour Jeunesse Emploi de dans leur projet.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.13 **Demande d'aide financière de Sur le Chemin des Artisans pour la 17<sup>e</sup> édition des exposants**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Sur le Chemin des Artisans prépare sa 17<sup>e</sup> édition des exposants;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité se déroulera les 19, 20, 26 et 27 septembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme désire avoir une aide financière mais également le prêt des locaux gratuit pour leur exposition;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

02-2015-044

QUE le conseil autorise le versement d'une aide financière au montant de 50.\$ pour leur 17<sup>e</sup> édition.

QUE le conseil informe le responsable qu'il n'y a aucun local de disponible pour la réalisation de leur projet à cause des Journées de la culture.

QUE le responsable s'informe auprès du CERD pour obtenir la salle comme l'année dernière.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.14 **Projet d'amélioration des bureaux de l'hôtel de ville de Disraeli**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli désire procéder à des travaux d'amélioration de ses locaux de l'hôtel de ville afin de rendre ceux-ci plus fonctionnels pour les employés et les contribuables de notre communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment a été érigé en 1962 et est propriété de la Ville de Disraeli;

**CONSIDÉRANT QUE** le temps a fait son œuvre et qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications pour rendre plus fonctionnels les locaux actuels ainsi que de permettre le rafraichissement du bâtiment dans son ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce projet la Ville de Disraeli demande une aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales et Occupation du Territoire via le programme d'infrastructure Québec-Municipalité – volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) ;

02-2015-045

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales et Occupation du Territoire dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalité – volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM).

QUE la Ville de Disraeli confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations continus du projet.

QUE la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention de l'aide financière demandée.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.15 **Renouvellement de l'adhésion du programme *Les Fleurons du Québec***

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli désire renouveler son adhésion à *Les Fleurons du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement est pour les années 2015, 2016 et 2017 au montant de 1 075.\$ ;

02-2015-046

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le conseil autorise le renouvellement à *Les Fleurons du Québec* pour la période de trois (3) ans (2015-2016 et 2017) au montant de 1 075. \$

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10.- **URBANISME**

AUCUN

11.- **AUTRES SUJETS**

**SUIVI DES PRINCIPAUX DOSSIERS :**

- 11.1 Eau potable - usine
- 11.2 Matières résiduelles (conférence avril 2015)
- 11.3 Fête des Neiges – 7 février 2015
- 11.4 Félicitations - *Exposition motoneiges*

12.- **PÉRIODE DE QUESTION**

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

**13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

02-2015-047

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée à 20h20.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**CORRESPONDANCE DU MOIS**

Lettre Lac Mégantic

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues  
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.  
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

\_\_\_\_\_  
*Jacques Lessard, maire*

\_\_\_\_\_  
*M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.*

-----